CHARTE des droits et libertés de la personne accueillie

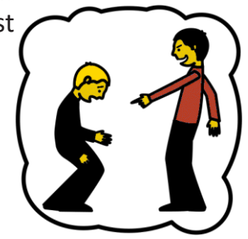
ENTRAIDE & SOLIDARITÉS

Vu en CVS le 13 mars 2024

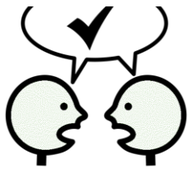
Version 12/01/2025

1 Principe de non-discrimination

La discrimination : C'est rejeter quelqu'un qui est différent.
C'est interdit.
Je dois être respecté comme je suis.



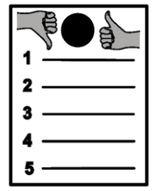
2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté



Le service m'aide à construire mon projet personnalisé (avec mon entourage, si je le souhaite). Mon référent m'accompagne pour que je puisse le réaliser.

3 Droit à l'information

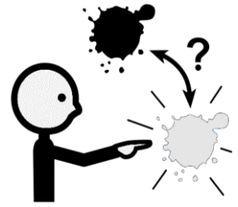
Le Service me donne le livret d'accueil et me l'explique.
Je dois être informé de mes droits.



4 Droit de choisir

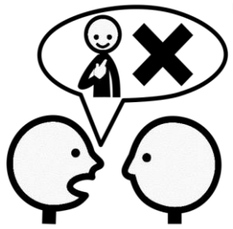
Je décide pour moi-même (et ma famille) et mon référent m'explique bien pour que je fasse mes choix.

Je peux me faire aider par
– une personne de confiance
- mon tuteur/curateur
- ou une personne de mon entourage



5 Droit au changement

Je peux demander par écrit à arrêter ma prise en charge. Je peux quitter mon hébergement à tout moment après avoir informé mon référent par écrit.



6 Droit au respect des liens familiaux



Si la justice l'autorise, je peux :
- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans le service, selon le règlement de fonctionnement

7 Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité et m'aide pour le droit à la santé et aux soins.



8 Droit à l'autonomie

J'ai le droit : - d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect du règlement de fonctionnement
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent, dans le respect de mon projet personnalisé



9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.
Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.



10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).



11 Droit à la pratique religieuse

Je suis libre d'être croyant ou non croyant ; je peux choisir une religion ou pas.
Je peux pratiquer ma religion dans les espaces individuels et dans le respect des autres.
Je dois respecter chacune et chacun, croyant ou non croyant, ainsi que ses convictions et opinions .



12 Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter : mon corps, mes sentiments, ma vie privée.
Les personnes doivent me parler correctement, agir envers moi sans violence, respecter ma vie et mon histoire.

